

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 738

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 8 SEPTIES

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 8 *septies* qui a été fusionné à l'article 8 *bis* avec les autres mesures relatives à la lutte contre la fraude.